



الادخار PREVOYANCE

CNRA
المنشور الوطني للتقاعد والتأمين
CASSÉ NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

RCAR
المنشور الجماعي للتقاعد والتأمين
RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION DE RETRAITE

تدبير التقاعد
تدبير صناديق التضامن
GESTION DES RETRAITES
GESTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ

RETRAITE OBLIGATOIRE
RETRAITE FACULTATIVE
RENTES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
SOLUTIONS RESPONSABILITÉ
SOLIDARITÉ PRESTATIONS
PRÉVOYANCE INVESTISSEMENT
DIGITAL RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL & MALADIES PROFESSIONNELLES
SERVICES DÉVELOPPEMENT
RAPPORT D'ACTIVITÉ CNRA & RCAR
RETRAITE EPARGNE
GOUVERNANCE FONDS DE SOLIDARITÉ
2018

EXTRAIT DU DISCOURS
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE



« L'objectif qui doit être recherché par toutes les institutions, c'est d'être au service du citoyen »

« La réforme de l'administration requiert un changement dans les comportements et les mentalités et des législations de qualité pour obtenir un service administratif public efficace au service du citoyen »

« L'administration électronique doit être généralisée selon une approche intégrée permettant aux différents départements et aux divers services un accès commun aux informations »

« La régionalisation avancée, devenue une réalité tangible, constitue la pierre angulaire sur laquelle l'Administration doit s'appuyer pour rapprocher le citoyen des prestations et des services et du centre de décision »

Extrait du Discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 1^{ère} année législative de la 10^{ème} législature (14 octobre 2016)



SOMMAIRE

ÉDITO DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR	6
MOT DU DIRECTEUR DU PÔLE CDG PRÉVOYANCE, en charge de la CNRA et du RCAR	8
CDG PRÉVOYANCE : GESTIONNAIRE DE LA CNRA ET DU RCAR	11
PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ANNÉE 2018	14
UNE GOUVERNANCE DES ORGANISMES GÉRÉS (CNRA/RCAR) CONFORME AUX MEILLEURES PRATIQUES	16
UNE POLITIQUE RH AUX MEILLEURS STANDARDS	21
RÉALISATIONS & PERFORMANCES FINANCIÈRES	23
LA CNRA, UNE INSTITUTION ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVOYANCE AU MAROC	24
Gestion propre	26
Gestion pour compte de tiers	33
Performances financières	38
LE RCAR, UN RÉGIME DE RETRAITE DE RÉFÉRENCE	43
Régime Général	45
Régime Complémentaire	48
Performances financières	50
Pilotage actuariel	59



ÉDITO DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG, Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

Abdellatif ZAGHNOUN

...consolider
davantage son
caractère de
tiers de confiance
au service des
Pouvoirs Publics et
du Citoyen.

Tiers de confiance et opérateur historique en matière de gestion des fonds de prévoyance et régimes de retraite, la Caisse de Dépôt et de Gestion intervient dans ce domaine à travers la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

Plus qu'un simple gestionnaire, la CDG a toujours endossé la mission de conception et structuration de solutions viables et adéquates à de grandes problématiques de prévoyance sociale, et s'est fixée, comme objectif stratégique dans le cadre de son plan de développement 2022, de consolider davantage son caractère de tiers de confiance au service des Pouvoirs Publics et du Citoyen.

Une feuille de route pour la période 2018 - 2022 a été définie et constitue une nouvelle étape de consolidation et développement de l'ensemble des facettes de gestion administrative, technique et financière de CDG Prévoyance au bénéfice des organismes gérés CNRA et RCAR.

L'appartenance de la CDG à la sphère publique, son historique, son expérience au service de l'intérêt général, son expertise reconnue dans la gestion technique, administrative et financière des fonds de prévoyance et de retraite des Marocains, à travers le RCAR et la CNRA, font d'elle un partenaire naturel des pouvoirs publics et un apporteur de solutions dans le cadre du déploiement des politiques sociales et de la réforme des retraites en particulier.

Merci pour votre confiance.



MOT DU DIRECTEUR DU PÔLE CDG PRÉVOYANCE, en charge de la CNRA & du RCAR

Mohamed Ali BENSOUDA

...être au service de plus d'un (1) Million de nos concitoyens à travers la gestion d'une vingtaine de fonds de solidarité et régimes de retraite et représentant plus de 140 Milliards de Dirhams de réserves...

Conformément à ses missions originelles et à sa vocation, la CDG s'est vue confier, depuis sa création en 1959, la gestion d'organismes de prévoyance et de retraite à travers la gestion de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) sur les plans administratif, technique et financier.

Consolider la vocation de la CDG en tant que tiers de confiance dans la gestion administrative, technique et financière des fonds de prévoyance et des régimes de retraite ; être au service de plus d'**un (1) Million** de nos concitoyens à travers la gestion d'une vingtaine de fonds de solidarité et régimes de retraite et représentant plus de 140 Milliards de Dirhams de réserves constituent pour la CDG et les équipes de CDG Prévoyance, une mission noble éminemment sociale, une fierté et surtout une responsabilité qui est mesurée à sa juste valeur.

La gouvernance mise en place, la plateforme et les outils de gestion administrative, technique et financière aux meilleurs standards déployés, la qualité reconnue des Hommes et des Femmes de CDG Prévoyance lui ont permis d'accumuler une grande expérience et expertise, une capacité d'innovation et une flexibilité opérationnelle confirmées pour une prise en charge efficiente des différentes architectures techniques et modes de gestion.

Capitalisant sur ses réalisations, la CDG a défini pour les métiers de la prévoyance en charge de la gestion de la CNRA et du RCAR une nouvelle feuille de route pour la période 2018 - 2022 articulée autour des objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer de manière active et être apporteur de solutions utiles, agiles et intégrées dans le cadre de la réforme des retraites ;
- Poursuivre le partenariat avec les pouvoirs publics, en tant que gestionnaire sous mandat des fonds de transition sociale ;
- Poursuivre l'amélioration continue de la chaine de valeur, du dispositif opérationnel et de gestion des risques pour les maintenir aux meilleures normes reconnues ;
- Faire de la performance opérationnelle et de l'agilité les garants du modèle de gestion.

C'est ainsi que les premières mesures de la feuille de route ont été enclenchées en 2018, notamment sur les facettes opérationnelles, services à la clientèle, système d'information et gestion des investissements.

La CNRA, des activités soutenues

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), l'un des deux organismes publics de prévoyance gérés par la Caisse de Dépôt et de Gestion, a pour principales missions la gestion :

- des rentes allouées en réparation des accidents de travail ou des maladies professionnelles (AT/MP), et des rentes allouées en indemnisation des accidents de la circulation (AC);
- de la retraite complémentaire à travers la mise en place des assurances de capitalisation, de rentes viagères immédiates ou temporaires ;
- des régimes ou prestations dans le cadre d'une gestion conventionnelle au profit de l'État ou d'autres entités.

Pour son activité de gestion propre, la CNRA a pu collecter en 2018 un montant global de capitaux, primes et cotisations, de 1.721,62 MDH contre 1.335,15 MDH en 2017, en hausse de 28,95%.

Avec un montant de cotisations de 826,22 MDH contre 740,06 MDH en 2017, soit environ 11,64% de plus que l'année précédente, le régime de retraite complémentaire « RECORE » poursuit sa performance en réalisant 48 % du chiffre d'affaires de la CNRA.

Par ailleurs, les capitaux constitutifs d'Accidents du Travail ont enregistré une augmentation de 82,30% en s'élevant à 815,22 MDH grâce à la prise en charge du premier lot du portefeuille rentes AT de la compagnie d'assurances AXA pour un montant de 296,36 MDH.

Les indemnités d'Accidents de la Circulation ont également enregistré une hausse de 11,37%, représentant 8,38% du chiffre d'affaires global de la CNRA et ce, pour un montant de 144,21 MDH contre 129,49 MDH en 2017.

Quant aux prestations, tous produits confondus, elles ont atteint un montant total de 1.199,35 MDH contre 1.016,12 MDH en 2017, en augmentation de 18,03%. Le nombre de bénéficiaires a enregistré une hausse de 0,87% en passant de 101.660 en 2017 à 102.547 en 2018.

Concernant la gestion financière, le portefeuille des placements de la CNRA affiche quant à lui une performance de l'ordre de 16.229,61 MDH contre 15.298,10 MDH en 2017, en hausse de 6,09%. Ce portefeuille a généré des produits de placements pour 709,22 MDH, en baisse de 3,32% par rapport à l'exercice précédent.

Pour ce qui est de l'activité gestion pour compte de tiers, la CNRA a procédé au paiement d'un montant global de 1.048,29 MDH au titre des rentes, pensions, aides et avances contre 966,99 MDH en 2017, soit une hausse de 8,41%. La population des bénéficiaires a atteint 207.586 contre 188.621 en 2017.

Enfin, l'exercice 2018 s'est soldé par un résultat bénéficiaire d'un montant de 29,50 MDH, contre 200,10 MDH en 2017, soit une baisse de 85,26%.

Le RCAR, un horizon de viabilité jusqu'à 2044 sans prise en compte d'une réforme paramétrique

Le RCAR a eu une année 2018 particulièrement riche en réalisations et marquée par des événements stratégiques pour son avenir. Il a poursuivi durant cette année son processus de réforme paramétrique, en cohérence avec les orientations de la réforme des retraites au Maroc, et ce, en parfaite coordination avec les autorités compétentes.

Il a également poursuivi le paiement de la dernière tranche de la Pension Minimale Garantie (PMG) passant de 1.350 DH à 1.500 DH ; ainsi que la conclusion de l'accord de transfert au RCAR des CIR d'AMENDIS TANGER/TETOUAN pour un ticket de 1,6 MMDH.

Concernant les chiffres clés du RCAR, l'année 2018 a été marquée par l'accroissement de l'effectif des actifs cotisants. En effet, le RCAR a bénéficié durant l'exercice 2018 de la poursuite de nouveaux recrutements au niveau des Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation.

Le nombre des affiliés actifs cotisants est passé de 126.700 en 2017 à 153.718 en 2018, en accroissement de 21,32%.

Ainsi, le RCAR a pu collecté des cotisations et contributions recouvrées au titre des régimes général et complémentaire, s'élevant à 3.501 MDH contre 2.786 MDH, en hausse de 25,67% par rapport à l'exercice précédent. Le RCAR a aussi assuré durant cette année des prestations au profit de 129.563 bénéficiaires de pensions contre 125.782 en 2017, en hausse de 3,01% (y compris les allocations familiales) pour un montant de 5.879 MDH, contre 5.506 MDH en 2017, en progression de 6,77% par rapport à l'année précédente.

Concernant la gestion financière, le portefeuille des placements affectés en représentation des provisions et réserves, se chiffre à 104.612 MDH contre 100.727 MDH en 2017, en hausse de 3,86%. En valeur marché, ce portefeuille s'élève à 119.299 MDH en 2018 contre 117.640 MDH en 2017.

En 2018, l'encours des réserves gérées par CDG Prévoyance a atteint 136,1 Milliards de Dirhams, 87,6% de ces encours sont gérés par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) et 12,4% sont gérés par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA). Malgré la baisse affichée du marché boursier, le portefeuille du RCAR réalise en 2018 des résultats positifs portant la performance moyenne nette de ses placements financiers à 7,4% sur les 5 dernières années.

D'autre part, le portefeuille alternatif du RCAR a fait l'objet en 2018 d'importants investissements stratégiques donnant lieu à une rentabilité et un potentiel de valorisation confirmés.

Par ailleurs, CDG Prévoyance a déployé des efforts pour l'optimisation des charges opérationnelles et de réduction de frais de gestion financière de la CNRA et du RCAR ayant conduit à une nette amélioration des ratios de gestion, notamment le TER (Total Expense Ratio) qui affiche sur les 2 dernières années une baisse cumulée de 4 points de base.

Autant de performances qui confirment, une année de plus, notre attachement à mener à bien notre mission, à savoir, assurer la gestion des régimes de retraite et des fonds de solidarité confiés sous mandat tout en contribuant au développement économique, social et humain du pays.

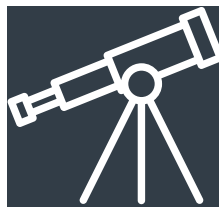
CDG PRÉVOYANCE : GESTIONNAIRE DE LA CNRA ET DU RCAR

La Caisse de Dépôt et de Gestion assure, à travers CDG Prévoyance, la gestion administrative, technique et financière de deux organismes : Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) et par conséquent 140 Miliards de Dirhams de réserves correspondant à plus de 21 régimes de retraite et fonds de prévoyance, caractérisés par une grande diversité en termes de population et de nature de prestations.

Afin de remplir cette mission, CDG Prévoyance s'appuie sur une plateforme organisationnelle moderne, un système d'information agile, des ressources humaines compétentes et de dispositifs de bonne gouvernance pour servir plus de **1 Million de citoyens**.

NOTRE MISSION

Assurer la gestion des régimes de retraite et des fonds de solidarité confiés sous mandat tout en contribuant au développement économique, social et humain du pays.



NOTRE VISION

Consolider le caractère de «Tiers de Confiance» en tant que gestionnaire de référence des régimes de retraite et des fonds de solidarité.

NOTRE SAVOIR-FAIRE



Une plateforme de gestion multi-régimes et multi-fonds capable d'offrir une qualité de service de haut niveau basée sur une structure organisationnelle moderne, un système d'information agile aux meilleures normes, un capital humain de qualité et un dispositif de bonne gouvernance.

NOTRE EXPERTISE UNIQUE

Gestionnaire de deux institutions, Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR), CDG Prévoyance mobilise son savoir-faire pour une gestion efficace des :

Régimes de Retraite :

- Retraite Obligatoire,
- Retraite Facultative,
- Retraite Conventionnelle.

Fonds de solidarité :

- Rentes Accidents de la Circulation,
- Rentes Accidents du Travail et Maladies Professionnelles,
- Daam Al Aramil,
- Fonds d'Entraide Familiale,
- Fonds de Travail,
- Autres.



3 LIGNES METIERS

GESTION DES RETRAITES

CDG Prévoyance œuvre pour la promotion et la gestion de produits et régimes de retraite obligatoires, facultatifs et pour le compte de l'Etat au profit des différentes couches socioprofessionnelles :

RCAR : Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

RECORE : Lancé en 1988, le Régime Complémentaire de Retraite est un produit de retraite complémentaire, à adhésion facultative, conçu pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite.

FRAM : Lancé en 1991, le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc est un produit dédié aux avocats du Maroc, à l'exception de ceux de Casablanca. Il assure à l'avocat, titulaire, stagiaire ou à ses ayants droit, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès.

CRAC : Caisse de Retraite des Avocats de Casablanca

RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

RRMCR : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

GESTION DES FONDS DE SOLIDARITÉ

CDG Prévoyance intervient dans la gestion des rentes Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP), Rentes Accidents de la Circulation (AC), Fonds du Travail (FDT) et arrérages des rentes AT au profit des ex-employeurs des Charbonnages du Maroc (CDM).

CDG Prévoyance prend en charge également, des programmes d'aides directes visant l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité, tels que le Fonds d'Entraide Familiale et Daam Al Aramil.

GESTION DES INVESTISSEMENTS

CDG Prévoyance, opère une stratégie d'investissement permettant une adaptation dynamique et méthodique selon la conjoncture du marché et les spécificités actuarielles des régimes de retraite, garantissant la pérennité des Fonds et régimes gérés et la contribution au développement économique et social du Royaume.

L'épargne gérée par CDG Prévoyance représente 140 Milliards de Dirhams soit 13% du PIB et plus du tiers des fonds de retraite à l'échelle nationale.



PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ANNÉE 2018

FAITS MARQUANTS

GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- Intégration du premier lot du portefeuille « Rentes AT » d'AXA Assurance qui représente 27% du portefeuille AXA ;
- Ouverture de la nouvelle agence relation clientèle à Casablanca le 08 octobre 2018 ;
- Lancement du chantier de transformation digitale ;
- Organisation de trois Caravanes Prévoyance dans les villes de Khouribga, Oujda et Imintanout/Inzegane ;
- Extension du bénéfice des prestations du Fonds de l'Entraide Familiale aux femmes délaissées;
- Conclusion de l'accord de transfert au RCAR des Caisses Internes de Retraite (CIR) d'AMENDIS TANGER/TETOUAN pour un ticket de 1,6 MMDH ;
- Paiement de la dernière tranche de la Pension Minimale Garantie (PMG) du RCAR passant de 1.350 DH à 1.500 DH ;
- Mise en place des premières « Classes Métiers Prévoyance », cycle permanent de formation au profit des adhérents du RCAR (100 adhérents ont été formés en 2018) ;
- Mise en production de la web-déclaration au profit des adhérents du RCAR ;
- Mise en place de la nouvelle identité visuelle « CDG Prévoyance ».

GESTION DES INVESTISSEMENTS

- Concrétisation de la prise de participation du RCAR dans le capital de l'OCP à hauteur de 1,1% ;
- Finalisation du processus de restructuration de la dette détenue par le RCAR sur le groupe ALLIANCES.

PARTENARIATS

- Signature d'une convention de partenariat entre l'Instance Palestinienne de Retraite et la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Signature d'une convention de partenariat entre l'Abu Dhabi Retirement Pensions & Benefits Fund et la Caisse de Dépôt et de Gestion.



PRIX & RECONNAISSANCES

- Maintien de la certification du Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2015, dont le périmètre couvre l'ensemble des activités et services.
- Maintien de la certification du Système Santé et Sécurité au Travail selon la norme OHSAS 18001 version 2007, dont le périmètre couvre l'ensemble des activités et locaux de CDG Prévoyance.
- Le RCAR, lauréat du 4ème Symposium International de la Dématérialisation.



CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2018



21 Régimes
et produits gérés

+3.600
organismes adhérents

≈1 Million
de citoyens servis

140 MDH
des encours de réserves

12%
du PIB national

UNE GOUVERNANCE DES ORGANISMES GÉRÉS (CNRA/RCAR) CONFORME AUX MEILLEURES PRATIQUES

Pour sa gestion, CDG PRÉVOYANCE adopte pour la gestion de ses deux organismes gérés CNRA et RCAR un mode de gouvernance administrative et financière efficient conforme à la réglementation et aligné sur les best practices :

- Séparation de la fonction gouvernante de la fonction exécutive ;
- Délimitation précise des pouvoirs et responsabilités ;
- Responsabilisation complète des instances et entités impliquées ;
- Un mode de délégation déclinant sur toute la structure de gouvernance, le processus de prise de décision et d'exécution ;
- Mise en place d'outils de reporting permettant d'instaurer le sens du compte rendu, du pilotage et du suivi ;
- Une communication financière adéquate vis-à-vis des différentes parties prenantes.

GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

Comités de Direction CNRA et RCAR

Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion est assisté d'un Comité de Direction composé de 5 membres. Ce comité se réunit sur convocation du Directeur Général de la CDG autant que de besoin et au moins deux fois par an et a pour prérogatives :

- d'examiner les rapports annuels d'activité de la CNRA et des Institutions qui en relèvent et d'arrêter les états de synthèse de l'exercice clos ;
- d'examiner et arrêter le budget et le programme d'actions de l'exercice suivant.

Par ailleurs, le Comité doit être consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant les organismes gérés par CDG PRÉVOYANCE, notamment :

- Les nouvelles combinaisons d'assurance à mettre en place ;
- Les projets visant la modification de l'organisation de la Caisse ;
- Les plans stratégiques ;
- Les stratégies de la gestion des portefeuilles financiers de la Caisse et des Institutions qui en relèvent.

Le Comité de Direction de la CNRA, adjoint de 5 membres et de 4 représentants des affiliés du RCAR, est aussi appelé à statuer dans les questions d'ordre général intéressant le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).



Abdellatif ZAGHNOUN

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion,
Président des Comités de Direction de la CNRA et du RCAR

Mohamed Ali BENSOUDA

Directeur du Pôle CDG Prévoyance,
en charge de la CNRA et du RCAR

Membres du Comité de Direction de la CNRA

Nouaman AL AISSAMI/ M. Abdeljalil EL HAFRE
 Ministère de l'Economie et des Finances

Salima KHARBOUCHE
 Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Mohamed MAHDAD
 Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement
 chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

Rachid SADQUI
 Cour de Cassation

Membres du Comité de Direction du RCAR

Nouaman AL AISSAMI/ M. Abdeljalil EL HAFRE
 Ministère de l'Economie et des Finances

Salima KHARBOUCHE
 Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Anas Abdelilah CHAIEB
 Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement
 Chargé de la Réforme de l'Administration et de la
 Fonction Publique

Mohamed MAHDAD
 Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement
 Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

Rachid SADQUI
 Cour de Cassation

Mustapha RAFIH
 Ministère de l'Equipement, du Transport, de la
 Logistique et de l'Eau

Abdellah BOUELKHEIR
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
 Développement Rural et des Eaux et Forêts

Hassan ETTAIK
 Ministère de l'Intérieur

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES (CNRA/RCAR)

Organe émanant du Comité de Direction, le Comité d'Audit, mis en place en 2010, a été érigé en Comité d'Audit et des Risques, suite à l'adoption de la nouvelle version de son règlement intérieur. Il a pour objet de préparer et de faciliter les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction, de veiller à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée, d'examiner et d'évaluer les conclusions des rapports des auditeurs externes.

Il examine le budget des organismes gérés par CDG PRÉVOYANCE, le plan stratégique et le plan d'actions annuel.

Le Comité d'Audit et des Risques peut examiner, à la demande du Comité de Direction, toute question de nature financière ou comptable qui lui sera confiée et toute proposition visant à faire diligenter tout audit dans le cadre de ses prérogatives.

Le Comité d'Audit et des Risques approuve la charte d'audit interne et ses modifications. Il prend connaissance et valide le plan pluriannuel d'audit interne et suit son déroulement.

Il prend également connaissance du bilan annuel d'audit et des risques et des recommandations des fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de contrôle

permanent et de conformité, des auditeurs externes et des autres organes de contrôle ainsi que des mesures correctrices prises et veille à la mise en œuvre des actions préconisées par les rapports d'audit internes et externes.

Le Comité d'Audit et des Risques approuve la politique Risques, ainsi que la politique et la charte de conformité des organismes gérés par CDG PRÉVOYANCE.

Le Comité d'Audit et des Risques assure l'évaluation de la mise en œuvre du système de contrôle interne et suit son évolution. Il évalue également l'efficacité du dispositif de gestion des risques et s'assure de la mise en place des contrôles appropriés de sécurité et d'efficacité du plan de continuité d'activité.

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de trois membres : Le président du Comité ainsi qu'un membre, qui sont des membres de droit du Comité de Direction, et un troisième membre qui est une personnalité externe désignée par le Comité de Direction eu égard à son expérience et à son expertise dans les domaines liés aux activités de chacun des organismes gérés par CDG PRÉVOYANCE.

GOVERNANCE FINANCIÈRE (CNRA/RCAR)

Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est présidé par le Directeur Général, il est une émanation du Comité de Direction. Il est responsable du suivi de la situation d'équilibre entre les ressources et les engagements des régimes de la CNRA/RCAR et de l'anticipation des éventuels déséquilibres par l'émission des alertes et recommandations appropriées.

Le Comité de Pilotage définit les grandes orientations de la politique d'adossement Actif/Passif. À cette fin :

- Il examine le profil technique du passif et apprécie le degré de couverture des engagements ;
- Il définit et met à jour l'objectif stratégique de la gestion Actif-Passif ;
- Il établit un budget de risque en matière d'adossement Actif-Passif.

Le comité d'investissement

Le Comité d'Investissement se forge une vision d'investissement à long terme tout en gardant les moyens d'effectuer des pilotages à court terme, il est présidé par le Directeur du Pôle CDG Prévoyance. L'appui technique du comité ALM est une sécurité supplémentaire dans la réalisation de sa mission.

En s'appuyant sur les travaux du comité ALM, le Comité d'Investissement exécute la stratégie d'investissement du fonds, en veillant à l'encadrer par les orientations émises par le Comité de Pilotage.

Le comité ALM

Cette instance technique fournit au Comité d'Investissement les outils nécessaires pour pouvoir appréhender la contrainte du passif dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement, elle est présidée par le Directeur du Pôle CDG Prévoyance.

Le Comité ALM éclaire également le Comité d'Investissement du profil technique des engagements du passif afin que ce comité puisse établir, en toute connaissance de cause, ses orientations de la stratégie d'adossement Actif/Passif.

Le Comité ALM reporte annuellement au Comité de Pilotage, de son activité et des perspectives sur les éléments influant les hypothèses et ce, à travers le Directeur du Pôle CDG Prévoyance, représentant de la fonction exécutive.



الاحتياط PREVOYANCE



UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX ENJEUX ACTUELS ET FUTURS



DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG
Président des Comités de Direction
de la CNRA et du RCAR
ABDELLATIF ZAGHOUN



**DIRECTEUR DU PÔLE
CDG PRÉVOYANCE**
en charge de la CNRA et du RCAR
MOHAMED ALI BENSOUDA



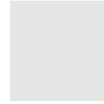
DIRECTEUR AUDIT ET RISQUES
LAMIA RAHMOUNI



**DIRECTEUR RESSOURCES
HUMAINES & COMMUNICATION**
MERIEM LEMSOUGUER



**DIRECTEUR JURIDIQUE
& CONFORMITÉ**
FATIMA MEZZIANE



**DIRECTION STRATÉGIE
& PILOTAGE**



**DIRECTEUR DES SERVICES
À LA CLIENTÈLE**
LARBI ZAIM



**DIRECTEUR DES
RETRAITES**
NABIL KHALKI



**DIRECTEUR DES FONDS
DE SOLIDARITÉ**
MOUSTAPHA N'AIT OUHM



**DIRECTEUR
INVESTISSEMENTS
& ACTUARIAT**
YOUSSEF CHALACH



DIRECTEUR SUPPORT
MOUHYI EDDINE ZAKARIYA



ABDERRAHMAN KHALID
**DIRECTEUR GESTION
DES DROITS**



MOHAMED OUISROUTEN
**DIRECTEUR GESTION
DES DROITS**



MOHAMMED AIT ALMOUH
DIRECTEUR ACTUARIAT



ADIL ELLAIA
**DIRECTEUR ORGANISATION
& SYSTÈMES
D'INFORMATION**



MOHAMED ADIL BARGACH
DIRECTEUR PRESTATIONS



MANSOUR EL QABECH
DIRECTEUR PRESTATIONS



MUSTAPHA AHBACHOU
DIRECTEUR FINANCES



ABDEFATTAH MIDAOUÏ
**DIRECTEUR GESTION
ADMINISTRATIVE**



SAID ENNEMS
**DIRECTEUR ACHATS
& LOGISTIQUE**

UNE POLITIQUE RH AUX MEILLEURS STANDARDS

POLITIQUE RH GROUPE CDG

Suite à l'adoption de son plan stratégique 2022, et consciente que le Capital Humain constitue un levier central de sa réussite, la CDG déploie une nouvelle politique de ressources humaines Groupe.

Cette politique s'articule autour des enjeux clés à prendre en compte dans le cadre de la transformation de la fonction Ressources Humaines au sein du Groupe :

- **Enjeu n°1** : Renforcer l'identité CDG et ériger les managers en ambassadeurs de la vision stratégique et des valeurs du Groupe
- **Enjeu n°2** : Renforcer la culture de l'anticipation et de la veille dans la gestion des Ressources Humaines
- **Enjeu n°3** : Renforcer le rôle de la fonction Ressources Humaines en tant que partenaire des métiers face aux différents changements induits par la nouvelle stratégie
- **Enjeu n°4** : Permettre au collaborateur d'être acteur de son propre parcours professionnel tout en s'inscrivant dans les enjeux business du Groupe

- **Enjeu n°5** : Réussir l'harmonisation des approches et renforcer la professionnalisation de la fonction Ressources Humaines au sein du Groupe en tenant compte des spécificités des métiers

La politique Ressources Humaines Groupe été déclinée par piliers afin d'en expliciter le sens et la mise en œuvre :

- Le Recrutement et l'intégration,
- Le Développement des compétences,
- Le Management de la Performance,
- La Rétribution,
- La carrière et la relève,
- Les relations sociales et le bien-être au travail.

En outre, la politique Ressources Humaines Groupe repose sur deux principes fondamentaux : la responsabilité commune et des valeurs partagées.

RELATIONS SOCIALES ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

RÉTRIBUTION

CARRIÈRE ET RELÈVE

MANAGEMENT DE LA PERFORMANCE

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

RECRUTEMENT ET INTÉGRATION

RESPONSABILITÉ COMMUNE

INDICATEURS RH CDG PRÉVOYANCE

PARITÉ



51% hommes



49% femmes

21%

**TAUX
D'ENCADREMENT**

14 ans

**MOYENNE
D'ANCIENNETÉ DES
COLLABORATEURS**

40 ans

**MOYENNE
D'ÂGE DES
COLLABORATEURS**

CDG PRÉVOYANCE

RÉALISATIONS &
PERFORMANCES FINANCIÈRES

LA CNRA,

UNE INSTITUTION ENGAGÉE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA PRÉVOYANCE
AU MAROC

CRÉATION

Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public créé par le Dahir N° 1.59.301 du 27 Octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir N° 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion.

CHAMPS D'INTERVENTION

Fonctionnant sous la garantie de l'État, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a pour missions :

- La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation des Accidents du Travail (AT) ou de Maladies Professionnelles (MP) et des rentes allouées en réparation des Accidents de la Circulation (AC) ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun. L'article 2 du Dahir instaure l'obligation à la charge des entreprises d'assurance et de réassurance de verser à la Caisse, les capitaux constitutifs des rentes AT & MP.
- L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet le paiement :
 - des capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées ;
 - des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires ;
 - des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité.
- La gestion, sans prise d'engagements financiers :
 - des régimes créés en vertu de législations spécifiques ;
 - de tout autre régime ou prestation, à titre conventionnel.

GESTION PROPRE

DOMAINE FONDS DE SOLIDARITE

Capitaux constitutifs
et indemnités reçues

959,44 MDH
soit **+66,37%**

Prestations réglées

352,09 MDH
soit **+5,78%**

Nombre des bénéficiaires

60.391 soit **+1,29%**

RENTES AT

Nombre de
bénéficiaires

+15,55%

Capitaux
constitutifs*

+82,30%

Prestations
réglées

+15,89%

Provisions
mathématiques

+30,41%

RENTES AC

Nombre de
bénéficiaires

+3,40%

Indemnités
reçues

+11,37%

Prestations
réglées

-8,05%

Provisions
mathématiques

+5,64%

* Compte tenu de la prise en charge du 1^{er} lot du portefeuille des rentes AT de AXA Assurances.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

La CNRA, conformément au décret 1-60-223, prend en charge depuis sa création :

- les dossiers Accident du Travail sous la responsabilité des employeurs non assurés ou des compagnies d'assurance à la place des employeurs assurés.
- les dossiers Maladies Professionnelles sous la responsabilité des compagnies d'assurances à la place des employeurs assurés.
- les dossiers accidents des élèves étudiants sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation.

Hausse de 82,30% des capitaux constitutifs

L'année 2018 a été marquée par une hausse du nombre des dossiers de 100,96% en comparaison avec l'année 2017, passant ainsi de 4.146 dossiers à 8.332 en 2018, ce qui a engendré une hausse de 82,30% des capitaux constitutifs, qui ont atteint un montant de 815,22 MDH contre un montant de 447,19 MDH enregistré en 2017. Cette hausse exceptionnelle est expliquée par l'opération d'intégration par la CNRA du 1^{er} lot du portefeuille « Rentes AT » de la compagnie AXA Assurances qui s'est traduite par un montant de capitaux de 296,36 MDH. Compte non tenu de cette opération, la hausse des capitaux constitutifs aurait été de 16,03%, soit un montant de capitaux constitutifs de 518,82 MDH.

Les montants reçus dans le cadre de la centralisation des rentes AT ainsi que du transfert du stock accumulé, entre la date de promulgation de la nouvelle loi de la CNRA et la date de la signature de la convention tripartite CNRA-Compagnies d'Assurance-FMSAR, ont atteint 431,25 MDH.

Concernant les employeurs non assurés, la CNRA a reçu un montant de capitaux constitutifs de 1,3 MDH correspondant à 11 dossiers, en hausse de 91,18% par rapport à l'exercice 2017.

Hausse de 15,55% du nombre de bénéficiaires

La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail s'établit à 46.900 contre 40.588 en 2017, en hausse de 15,55%.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires des rentes AT reste constituée majoritairement des victimes qui représentent plus de 72%, avec un nombre total de 33.866.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 62 ans pour les victimes, 65 ans pour les conjoints, 75 ans pour les ascendants et 13 ans pour les orphelins.

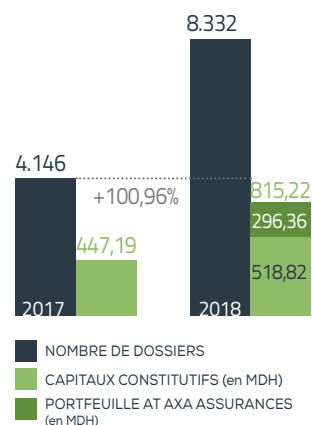
Hausse de 15,89% des prestations réglées

En 2018, le montant des prestations réglées, s'élève à 222,85 contre 192,30 MDH un an auparavant, soit une hausse de 15,89%.

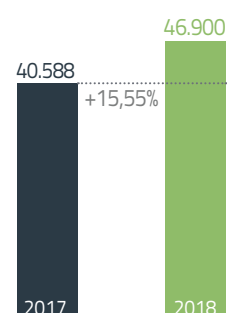
Hausse de 30,41% des provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondantes aux rentes gérées ont atteint un montant de 3.113,37 MDH à fin 2017 contre 2.387,29 MDH en 2017, soit une hausse de 30,41%.

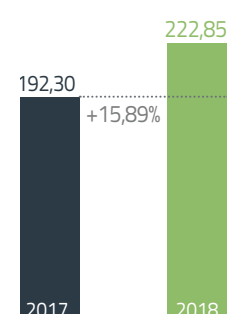
EVOLUTION DES DOSSIERS DES RENTES AT ET DES CAPITAUX CONSTITUTIFS



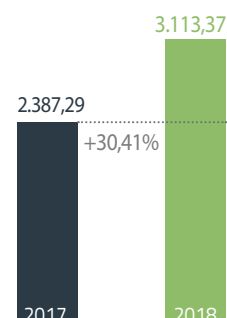
EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



EVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (en MDH)



EVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)



ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

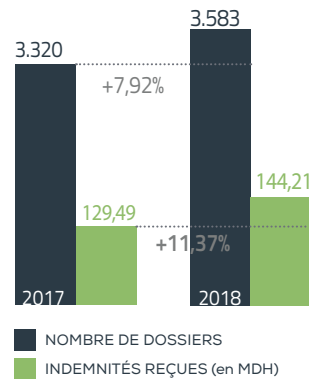
En application du Dahir portant loi n° 1-84-177 du 02 octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, le montant de l'indemnisation due aux victimes ou à leurs ayants droit est versé sous forme de capital.

Toutefois, il est versé sous forme de rente :

- en totalité, lorsqu'il s'agit d'ayants droit mineurs ;
- partiellement, lorsqu'il s'agit de victimes mineures.

Chaque fois qu'une indemnisation doit être versée totalement ou partiellement sous forme de rente, la totalité de l'indemnisation due doit être déposée auprès de la CNRA.

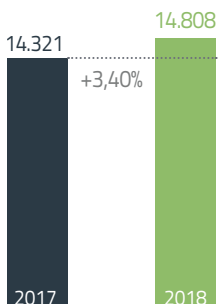
EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS RENTES ET DES INDEMNITÉS REÇUES



Hausse de 11,37% des indemnités reçues

En 2018, la CNRA a reçu 3.583 dossiers Accidents de la Circulation contre 3.320 dossiers en 2017, en hausse de 7,92%. Le montant des indemnités reçues a atteint 144,21 MDH, contre 129,49 MDH un an auparavant, soit une hausse de 11,37%.

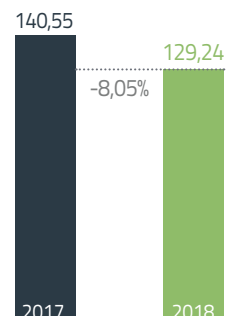
EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES



Hausse de 3,40% du nombre de bénéficiaires

Le nombre de crédientiers de rentes AC (constitués des victimes mineures et des ayants droit mineurs) est passé de 14.321 en 2017 à 14.808 en 2018, en hausse de 3,40%. Les ayants droit mineurs, au nombre de 10.607, constituent la principale population bénéficiaire, soit environ 71,63%.

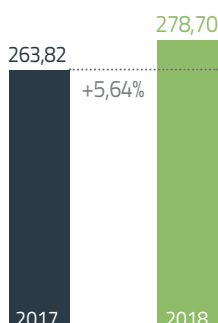
EVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (en MDH)



Baisse de 8,05% des prestations réglées

Le montant des prestations réglées, au titre de l'exercice 2018, s'élève à 129,24 MDH contre 140,55 MDH, un an auparavant, en baisse de 8,05%.

EVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)



Hausse de 5,64% des provisions mathématiques

Le montant des provisions mathématiques de rentes AC, constitué au 31 décembre 2018, s'élève à 278,70 MDH contre 263,82 MDH en 2017, en hausse de 5,64%.

Le montant des indemnités capitalisées, au profit des victimes mineures jusqu'à leur majorité, s'établit à 94,06 MDH contre 89,69 MDH, en hausse de 4,87% par rapport à l'exercice 2017.

GESTION PROPRE

DOMAINE RETRAITE

Primes et cotisations collectées

762,18 MDH

soit **+0,49%**

Prestations réglées

847,26 MDH

soit **+24%**

RECORE

Nombre des
Actifs cotisants

+4,91%

Chiffre
d'affaires

+11,64%

Prestations
réglées

+44,89%

Provisions
mathématiques

+9,72%

VALEURS DU POINT RECORE

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, la CNRA a procédé, à la valorisation des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au système RECORE en les portant, à compter du 1^{er} janvier 2019, respectivement à **2,1089 DH** et **0,2072 DH**.

FRAM

Nombre
d'immatriculés

+3,42%

Chiffre
d'affaires

+4,13%

Prestations
réglées

+14,09%

Provisions
mathématiques

+4,08%

VALEURS DU POINT FRAM

Après accord du Ministère de l'Economie et des Finances, la CNRA a procédé, au maintien des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au régime FRAM, à compter du 1^{er} janvier 2019, respectivement à **1,9210 DH** et **0,1784 DH**.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE RECORE

Recore est un Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation collective, à affiliation facultative offrant des avantages multiples. Il se distingue par son but non lucratif, les bénéfices réalisés dans les gestions financière, technique et administrative sont distribués, dans leur totalité, au profit des affiliés, sous forme de revalorisation.

Conçu et commercialisé par la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) depuis 1988, RECORE est considéré comme l'un des principaux régimes de retraite complémentaire garantissant un complément de revenu et un niveau de vie confortable à l'âge de la retraite.

Hausse de 4,91% du nombre des actifs cotisants

L'année 2018 a enregistré 4.329 nouvelles affiliations à RECORE, portant ainsi à 59.581 le nombre total des cotisants au Régime contre 56.790 en 2017, en progression de 4,91%.

Hausse de 11,64% du chiffre d'affaires

En 2018, le régime RECORE a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation d'un montant de 826,22 MDH contre 740,06 MDH en 2017, en hausse de 11,64%.

Hausse de 44,89% des prestations servies

En 2018, le nombre total de pensions nouvellement liquidées s'est élevé à 99 dont 68 pensions au titre de la retraite, 20 pensions au titre de décès, 10 pensions au titre de la réversion et une pension d'invalidité.

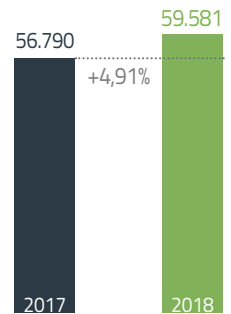
Parallèlement, il a été procédé à la liquidation de 2.132 dossiers relatifs à l'option « Capital », 665 dossiers concernant les rachats de cotisations, 42 dossiers de capital décès et 836 dossiers d'avance sur contrat RECORE.

Compte non tenu des avances sur contrat, le montant des prestations réglées au cours de l'exercice sous revue, a atteint 490,35 MDH contre 338,43 MDH en 2017, en hausse de 44,89%.

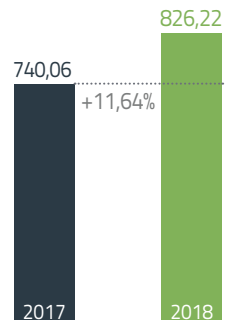
Hausse de 9,72% des provisions mathématiques

Les provisions constituées pour la couverture des droits des assurés s'établissent à fin 2018 à 5.039,42 MDH, contre 4.593,08 MDH en 2017, soit une hausse de 9,72%.

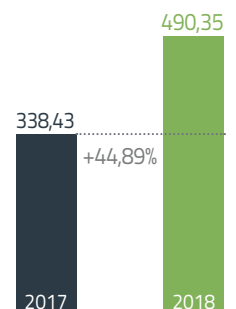
EVOLUTION DU
NOMBRE DES ACTIFS
COTISANTS



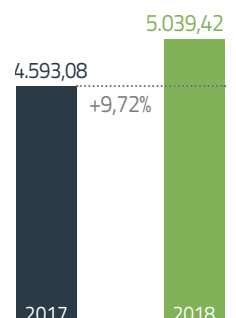
EVOLUTION DU
CHIFFRE D'AFFAIRES
RECORE (en MDH)



EVOLUTION
DES PRESTATIONS
(en MDH)



EVOLUTION DES
PROVISIONS MATHÉMA-
TIQUES (en MDH)



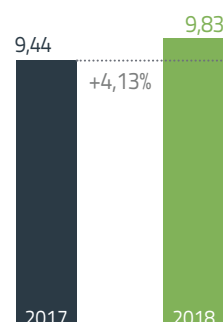
FONDS DE RETRAITE DES AVOCATS DU MAROC : FRAM

En 1991, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a mis en place le Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM). Ce régime, dédié aux avocats titulaires et stagiaires, assure des prestations de retraite, d'invalidité et de décès.

FRAM se caractérise par la diversité de ses ressources de financement constituées essentiellement des intérêts servis par la CDG sur le compte global des avocats ; des cotisations individuelles des avocats au titre de l'affiliation et de la validation et d'autres ressources pouvant être arrêtés par les différents barreaux.

Ce régime sert des pensions de retraite à partir de 60 ans d'âge, d'invalidité et une pension aux ayants droit en cas de décès.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES FRAM (en MDH)



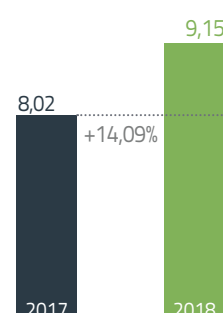
Hausse de 3,42% du nombre des avocats immatriculés

199 avocats se sont affiliés au FRAM en 2018, portant le nombre total des personnes immatriculées au Fonds depuis son entrée en vigueur, à 6.026 avocats.

Hausse de 4,13% du chiffre d'affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à 9,83 MDH en 2018 contre 9,44 MDH en 2017, en hausse de 4,13%.

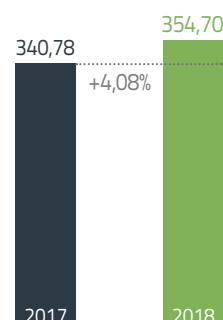
EVOLUTION DES PRESTATIONS (en MDH)



Hausse de 14,09% des prestations servies

La CNRA a procédé à la liquidation de 95 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM dont 80 pensions de retraite, 2 pensions de décès, 8 pécules et 5 réversions. Le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2018 est porté ainsi à 965, pour un total de prestations payées de 9,15 MDH contre 8,02 MDH en 2017, enregistrant une hausse de 14,09%.

EVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)



Hausse de 4,08% des provisions mathématiques

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit à 354,70 MDH contre 340,78 MDH en 2017, soit une hausse de 4,08%.

ADDAMANE AL HIRAFI

Au titre de l'année 2018, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le système Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,35 MDH contre 0,41 MDH, en baisse de 17,14%.

Au niveau des prestations, le montant total réglé s'élève à 3,45 MDH, dont 2,07 MDH sont supportés par SAHAM-Assurance dans le cadre de la convention de coassurance conclue avec cette Compagnie.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2018 à 43,04 MDH contre 61 MDH en 2017.

PRESTATIONS DE LA CAISSE INTERNE DE RETRAITES DE L'OCP

La CNRA a procédé, en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la CIR de l'OCP, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

Le montant total des prestations réglées en 2018 s'élève à 331,63 MDH contre 319,40 MDH, un an auparavant, servies au profit de 37.788 bénéficiaires.

En contrepartie des engagements pris, la CNRA a constitué à fin 2018, une provision technique d'un montant de 7.271,20 MDH contre 7.399,85 MDH en 2017, en baisse de 1,74%.

PENSIONS FIGÉES

Dans le cadre de la gestion des rentes figées, la CNRA a procédé, en 2018, au paiement de rentes figées d'un montant total de 7,92 MDH au profit de 166 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à 206,94 MDH contre 195,67 MDH en 2017.

GESTION POUR COMPTÉ DE TIERS

Prestations réglées

1.048,29 MDH

soit **+8,41%**

Nombre des bénéficiaires

207.599 soit **+10,06%**

DOMAINE FONDS DE SOLIDARITÉ

RENTES AT/SAHAM ASSURANCE

Dans le cadre de la convention passée entre SAHAM ASSURANCE et la CNRA, en date du 11 avril 1988, cette dernière gère un portefeuille de rentes AT pour le compte de cette Compagnie.

Au cours de l'exercice 2018, il a été procédé au paiement d'un montant total de rentes de 9,05 MDH en faveur de 3.290 bénéficiaires.

Le montant des commissions à verser au profit de la CNRA, en contrepartie des services rendus, se chiffre, au 31 décembre 2018, à 0,73 MDH (HT). Quant au montant total des charges supportées par cette gestion, s'élève à 70,1 KDH.

GESTION DU FONDS D'ENTRAIDE FAMILIALE

Durant l'année 2018, la CNRA a pris en charge 6.049 dossiers correspondant à 10.006 enfants bénéficiaires.

S'agissant des avances accordées, le montant total payé au cours de cette période est de 68,90 MDH contre 58,24 MDH en 2017, servies respectivement au profit de 19.830 femmes bénéficiaires contre 17.123 en 2017.

Dans le cadre de la gestion administrative de ce Fonds, la CNRA a engagé, en 2018, un montant total de charges de 1,78 MDH (HT).

GESTION DU CONTENTIEUX DES CHARBONNAGES DU MAROC

Suite à la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère Chargé des Finances, le Ministère Chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA, et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles, la CNRA assure le suivi des procédures judiciaires au niveau du Tribunal de Première Instance (TPI) et de la Cour d'Appel (CA) d'OUJDA.

Au niveau du Tribunal de Première Instance, le nombre de dossiers jugés en 2018 s'élève à 1.371 dossiers, soit 31,93% de moins que l'année dernière, réparti comme suit :

- 330 dossiers réglés suite à une conciliation entre les parties,
- 148 dossiers rejetés et classés,
- 893 dossiers jugés avec réparation.

En 2018, la CNRA a procédé au paiement d'un montant total de frais de justice de 0,37 MDH et au règlement des honoraires relatifs aux avocats mandatés, d'un montant total de 3,25 MDH et au paiement d'arrérages de 9,38 MDH au profit de 1.739 bénéficiaires.

En contrepartie de la gestion administrative de ce fonds, la CNRA a supporté en 2018, un montant total de charges de 2,57 MDH (HT) devant être facturé.

GESTION DES FONDS DU TRAVAIL

La CNRA a pris en charge, à partir du 1^{er} juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail : Fonds de Majoration des Rentes, Fonds de Solidarité des Employeurs et Fonds de Garantie.

Durant l'année 2018, la CNRA a procédé au paiement d'un montant de 237,77 MDH contre 225,80 MDH, soit une hausse de 5,30% de plus que l'année dernière, au profit de 39.281 bénéficiaires contre 38.748 en 2017 enregistrant une augmentation de 1,38%.

Dans le cadre de la gestion administrative de ces Fonds, la CNRA a engagé, en 2018, un montant total de charges de 18,39 MDH (HT).

AIDE AUX VEUVES (DAAM AL ARAMIL)

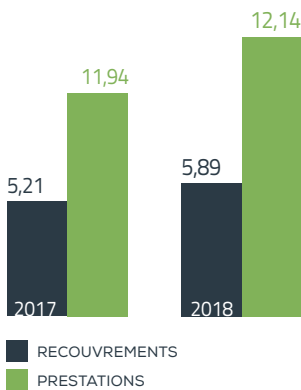
En vertu de la convention passée entre l'État et la CNRA, cette dernière s'est vue confier la gestion et le paiement de l'aide directe au profit des veuves en situation de précarité ayant des enfants mineurs à charge.

Au 31/12/2018, la CNRA a pris en charge 12.090 dossiers correspondant à 22.816 orphelins. En 2018, le montant des aides payées a atteint 578,94 MDH, contre 518,94 MDH en 2017, en hausse de 11,56%. Le nombre d'orphelins correspondant est passé de 126.502 en 2017 à 141.844 en 2018, soit une hausse de 12,13%.

Pour la gestion administrative de cette prestation, la CNRA a engagé en 2018, un montant total de charges de 8,86 MDH (HT).

DOMAINE RETRAITES

EVOLUTION
DES RECOUVREMENTS
ET PRESTATIONS CRAC (en MDH)



CRAC : CAISSE DE RETRAITE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE CASABLANCA

Au terme de l'exercice 2018, il a été procédé à l'immatriculation de 128 avocats portant ainsi le nombre total des avocats affiliés à la CRAC à 3.819.

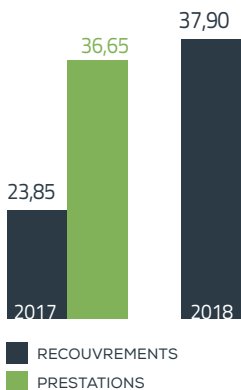
Les recouvrements de l'exercice 2018 s'élèvent à 5,89 MDH, contre 5,21 MDH en 2017.

Au niveau des prestations, 94 dossiers de pension ont été liquidés au cours de cet exercice : 82 pensions de retraite, 3 pensions de décès, 7 dossiers de capital et 2 dossiers de réversions.

Les arrérages de pensions réglés au cours de l'exercice 2018 ont atteint 12,14 MDH contre 11,94 MDH en 2017.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, représentant 3% des cotisations de l'exercice 2018, s'élève à 0,18 MDH (HT). Quant au montant total des charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,68 MDH.

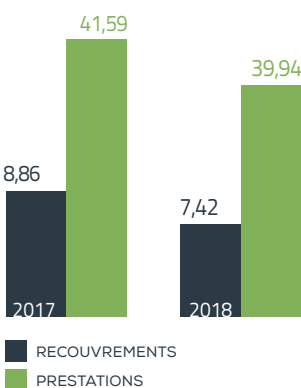
EVOLUTION DES
RECOUVREMENTS ET
PRESTATIONS RRMCR (en MDH)



RRMCR : RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Au 31 décembre 2018, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 37,90 MDH contre 23,85 MDH en 2017. Du fait de l'épuisement des réserves de ce régime, les prestations y afférentes sont suspendues. En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2018 s'élève à 0,57 MDH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,50 MDH.

EVOLUTION
DES RECOUVREMENTS
ET PRESTATIONS RRMCC (en MDH)



RRMCC : RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES CONSEILLERS

Au 31 décembre 2018, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 7,42 MDH contre 8,86 MDH en 2017.

Les pensions payées en 2018 se chiffrent à 39,94 MDH contre 41,59 MDH en 2017, réglées au profit de 355 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion en 2018 s'élève à 0,11 MDH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,24 MDH.

GESTION DES PENSIONNÉS DE REDAL

En vertu de l'accord conclu entre la CNRA et REDAL, relatif à la gestion pour compte des droits des pensionnés non transférés au RCAR, annexé à la convention du 7 janvier 2014 entre REDAL, l'Autorité Délégante et la Caisse de Dépôt et de Gestion, la CNRA a pris en charge :

- le paiement, pour le compte de REDAL, des prestations de retraite, d'invalidité et de réversion ainsi que des allocations familiales au profit des pensionnés ;
- la gestion, pour le compte de REDAL, de certaines opérations de gestion.

En 2018, la CNRA a procédé au paiement d'un montant de 91,73 MDH au profit de 1.123 bénéficiaires.

Le montant des frais de gestion, arrêté à 3% HT des prestations de retraite garanties par REDAL et servies aux bénéficiaires, s'élève à 2,75 MDH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,29 MDH.

NOS PERFORMANCES FINANCIÈRES

Total Bilan

18.327,40 MDH

soit **+6,54%**

Résultat

29,50 MDH

soit **-85,26%**

BILAN

Au 31 décembre 2018, le total bilan de la CNRA a totalisé un montant de 18.327,40 MDH contre 17.202,25 MDH en 2017, soit une augmentation de 6,54%.

PASSIF

Le **financement permanent**, qui représente 97,29% du passif, est ventilé comme suit :

- Les capitaux propres, constitués du report à nouveau et du résultat net de l'exercice, s'élèvent à 720,40 MDH contre 690,90 MDH, en hausse de 4,27%.
- Les provisions et réserves, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, atteignent un montant de 17.109,95 MDH contre 16.046,88 MDH un an auparavant, soit une hausse de 6,62%. Ces provisions, qui représentent 93,36% du total bilan, sont constituées de :
 - Provisions mathématiques : 16.389,41 MDH
 - Provisions pour rentes à payer : 344,48 MDH
 - Provisions pour renforcement des PM : 261,72 MDH
 - Fonds indemnités AC et autres provisions : 114,34 MDH

Le **passif circulant** s'élève à 497,05 MDH contre 464,47 MDH en 2017, constitué essentiellement des dettes du passif circulant qui s'élèvent à 496,54 MDH contre 463,96 MDH en 2017, en hausse de 7,02%.

ACTIF

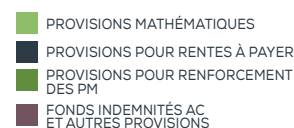
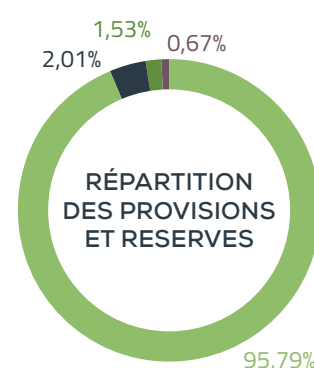
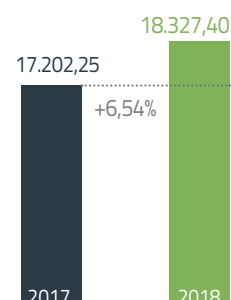
L'**actif immobilisé** représente 89,15% du total actif et est constitué des :

- Immobilisations en non-valeur : 0,9 MDH
- Immobilisations corporelles : 7,44 MDH
- Immobilisations incorporelles : 89,3 MDH
- Les immobilisations financières (autres que placements) sont passées de 12,62 MDH en 2017 à 11,72 MDH en 2018, en baisse de 7,13%. Ces immobilisations sont constituées essentiellement de prêts accordés au personnel.
- Les placements, en hausse de 6,09% par rapport à l'exercice précédent, se chiffrent à 16.229,60 MDH et constituent 88,55% du total de l'actif. Ces emplois sont représentés, en majorité, d'obligations, bons et titres de créances négociables. Le portefeuille Caisse Interne de Retraite OCP a atteint 9.113,9 MDH ce qui représente plus de la moitié des placements (56,16%).

L'**Actif Circulant** (hors trésorerie) s'élève à 651,03 MDH contre un montant de 762,74 MDH en 2017. Il est constitué en majorité des créances pour 151,99 MDH et des comptes de régularisation actif, pour 480,51 MDH.

Au 31 décembre 2018, la **trésorerie** (Actif) a atteint 1.337,41 MDH contre 1.033,19 MDH en 2017, en hausse de 29,44%.

TOTAL BILAN DE LA CNRA



COMPTE DES PRODUITS & CHARGES

Le total des produits de la CNRA a atteint en 2018, un montant de 2.468,87 MDH contre 2.099,67 MDH, un an auparavant, soit une hausse de 17,58%. Quant au total des charges, il est passé de 1.899,57 MDH en 2017 à 2.439,37 MDH en 2018, enregistrant une hausse de 28,42%.

	2018	2017
PRODUITS (en MDH)	2 468,87	2.099,67
Cotisations, primes et capitaux constitutifs	1 721,62	1.335,15
Produits de placements	709,22	733,58
Revenus de placements	656,10	611,31
Intérêts des dépôts et autres produits de placements	36,77	18,51
Profits sur réalisation valeurs placements	13,22	103,49
Décote	3,13	0,27
Autres produits	38,03	30,93
CHARGES (en MDH)	2 439,37	1.899,57
Prestations réglées	1 199,35	1.016,12
Dotations des Provisions Techniques	1 058,70	746,82
Frais Généraux	107,14	91,42
Charges de placements	72,98	45,22
Charges d'intérêts	2,83	3,45
Pertes sur réalisation des Placements	7,06	26,79
Frais de Gestion des placements	16,65	21,35
Autres charges de placements	27,58	0,38
Amortissement surcote	18,86	-6,76
Charges non techniques non courantes	1,20	-
RÉSULTAT	29,50	200,10

S'agissant du résultat de l'exercice, il s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 29,50 MDH, contre 200,10 MDH en 2017, soit une baisse de 85,26%.

BILAN SYNTHÉTISÉ

au 31/12/2018 (en Mdh)

ACTIF	2018	2017
Actif immobilisé	16 338,96	15 406,32
Immobilisations en non valeur	0,9	1,79
Immobilisations incorporelles	7,44	6,85
Immobilisations corporelles	89,3	86,97
Immobilisations financières (autres que placements)	11,72	12,62
Placements	16 229,60	15 298,09
Actif circulant (hors trésorerie)	651,03	762,74
Créances de l'actif circulant	651,03	762,74
Trésorerie	1 337,41	1 033,19
Trésorerie actif	1 337,41	1 033,19
TOTAL	18 327,40	17 202,25

PASSIF	2018	2017
Financement permanent	17 830,35	16 737,78
Capitaux propres	720,4	690,90
Provisions et réserves	17 109,95	16 046,88
Passif circulant	497,05	464,47
Dettes du passif circulant	496,54	463,96
Provisions pour risques et charges	0,51	0,51
Trésorerie	-	-
TOTAL	18 327,40	17 202,25

GESTION FINANCIÈRE

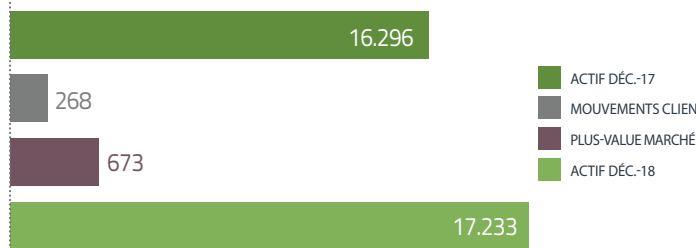
La CDG opère une stratégie d'investissement basée sur le principe LDI (Liability Driven Investing) permettant une adaptation dynamique et méthodique de la stratégie d'investissement avec la conjoncture du marché et les spécificités actuarielles des régimes de retraite, garantissant ainsi l'intérêt et la pérennité des Fonds et régimes gérés et permettant à la CDG de contribuer efficacement à la dynamique de développement économique et social du Royaume.

SITUATION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

A fin 2018, les portefeuilles CNRA Comptes Propres affichent un encours de 17,2 milliards de dirhams en augmentation par rapport à fin 2017 de 937 MDH. Cette variation est expliquée par un résultat marché positif de +673 Millions de dirhams et des montants injectés.

Les achats opérés sur les portefeuilles CNRA Compte Propres ont concerné le segment long terme en adossement au benchmark des portefeuilles. Ces achats ont été optimisés sur toute l'année selon la profondeur du marché sur ce segment. Les portefeuilles affichent en consolidé une duration de 9,04 pour un rendement actuariel de 3,53%.

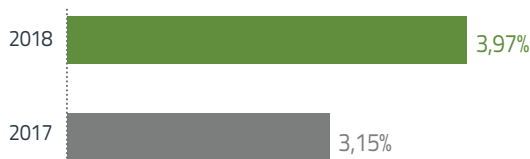
ÉVOLUTION DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE CNRA CP CONSOLIDÉ



PERFORMANCE

La performance nette des portefeuilles CNRA Comptes Propres s'élève à +3,97% à fin 2018, impactée positivement par la stabilité des taux d'intérêt sur le segment long terme.

PERFORMANCE CNRA CP



LE RCAR,
UN RÉGIME DE RETRAITE
DE RÉFÉRENCE

CRÉATION

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Les principaux droits garantis par le RCAR sont :

- La pension de retraite, d'invalidité ou de décès ;
- Le pécule ;
- Les allocations familiales.

CHAMPS D'APPLICATION

Le Régime Général est le régime de base du personnel relevant du champ d'application du RCAR. Il s'applique au personnel contractuel de droit commun, temporaire, journalier et occasionnel de l'Etat et des Collectivités Locales, au personnel soumis au contrôle financier prévu par le Dahir N° 1-59-271 du 17 Chaoual 1379 (14 avril 1960) organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, ainsi que les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'État ou des collectivités. Le Régime Complémentaire, quant à lui, est un régime conventionnel. Sont soumis obligatoirement à ce régime les affiliés au Régime Général justifiant d'un salaire supérieur au plafond des salaires fixé annuellement par le RCAR et dont l'employeur est signataire de la convention d'adhésion à ce Régime.

PARAMÈTRES DU RÉGIME

Salaire Plafond

Le salaire moyen du régime a connu, en 2018, **une hausse de 2,86%**.

Le salaire plafond du Régime est porté à **18.000 DH** par mois contre **17.500 DH** un an auparavant.

Revalorisation des pensions

Les pensions servies par le RCAR durant l'exercice 2018 ont bénéficié d'une revalorisation au taux de **2,86%** contre **2,34%** l'année précédente.

Frais de gestion administrative et financière

En 2018, le RCAR (RG & RC) a engagé un montant de frais généraux s'élevant à 84,23 MDH contre 79,90 MDH, un an auparavant, enregistrant **une hausse de 5,42%**.

Les frais fixes relatifs à la gestion des placements se sont élevés à 165,94 MDH en 2018 contre 191,38 MDH en 2017.

Hors suspens bancaires, l'évolution des frais de gestion entre 2017 et 2018 serait de : - 0,7 MDH, soit -0,9 %.

RÉGIME GÉNÉRAL

3.429
EMPLOYEURS ADHÉRENTS

PRESTATIONS ALLOUÉES
5.930,60 MDH

486.226
AFFILIÉS

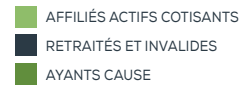
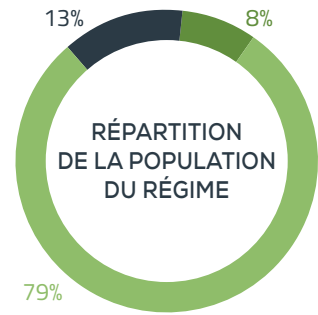
129.563
BÉNÉFICIAIRES DE
PENSIONS

RECOUVREMENTS
3.327,25 MDH

POPULATION DU RÉGIME

Au 31/12/2018, le Régime Général du RCAR compte 615.789 participants. Ils se répartissent comme suit:

- 486.226 Affiliés dont 153.718 actifs cotisants ;
- 81.297 retraités et invalides ;
- 48.266 ayants cause.

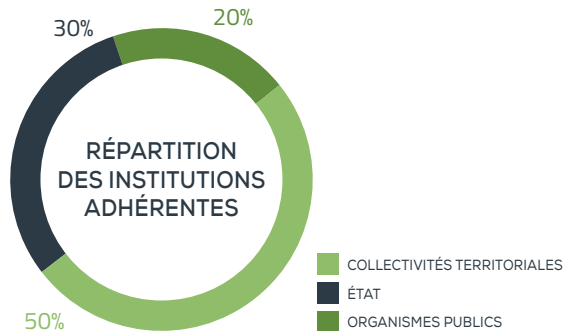
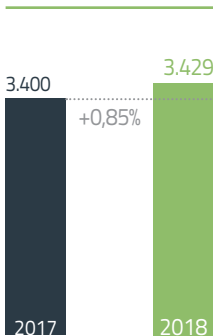


EMPLOYEURS ADHÉRENTS

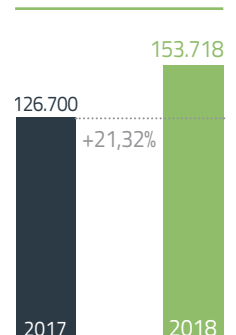
Au 31 décembre 2018, le nombre d'institutions adhérentes au Régime, se chiffre à 3.429, contre 3.400 en 2017, en légère hausse de 0,85% :

- Collectivités territoriales : 1.717
- Etat : 1.041
- Organismes publics : 671

EVOLUTION DU NOMBRE DES INSTITUTIONS ADHÉRENTES



EVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS ACTIFS



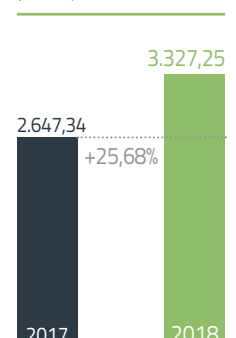
AFFILIÉS ACTIFS

Au 31 décembre 2018, l'effectif des affiliés actifs cotisants se chiffre à 153.718 contre 126.700, l'exercice précédent, en hausse de 21,32%.

RECOUVREMENTS

Durant l'exercice 2018, le Régime a procédé, au recouvrement des cotisations et contributions pour un montant de 3.327,25 MDH (Hors CIR) contre 2.647,34 MDH, une année auparavant, soit une hausse de 25,68%.

EVOLUTION DES RECOUVREMENTS (en MDH)



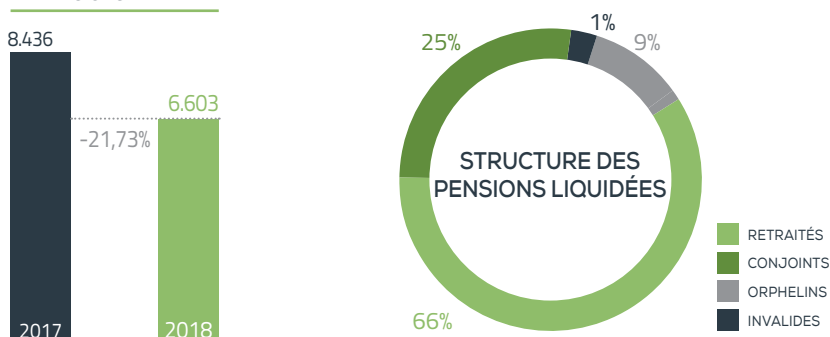
BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

En 2018, le nombre de pensions liquidées se chiffre à 6.603 contre 8.436 en 2017, en baisse de 21,73%. Il est ventilé comme suit :

- Retraités : 4.336
- Invalides : 21
- Conjointes : 1.623
- Orphelins (non invalides) : 585
- Orphelins invalides : 38

Compte tenu de ces nouvelles liquidations, le nombre total des bénéficiaires de pensions s'élève à 129.563 contre 125.782 en 2017, en hausse de 3,01%.

EVOLUTION DU NOMBRE DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS



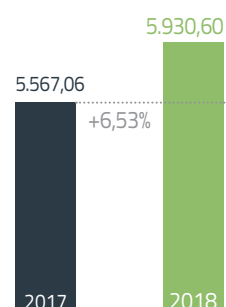
PRESTATIONS

En 2018, le montant des prestations allouées au profit des bénéficiaires du Régime Général a atteint 5.930,60 MDH contre 5.567,06 MDH, un an auparavant, en hausse de 6,53%.

Quant au montant effectivement payé, il est de 5.818,73 MDH, soit 98,11% du montant alloué.

Les provisions mathématiques, compte tenu d'un taux d'indexation de 2,86%, atteignent un montant de 66.580,17 MDH contre 62.759,32 MDH en 2017, en hausse de 6,09%.

EVOLUTION DU MONTANT DES PENSIONS ALLOUÉES (en MDH)



RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

13

NOUVELLES CONVENTIONS
SIGNÉES

PRESTATIONS

59,22 MDH

23.653

AFFILIÉS ACTIFS

6.260

BÉNÉFICIAIRES DE
PENSIONS

RECOUVREMENTS

174,23 MDH

POPULATION DU RÉGIME

A fin 2018, le Régime Complémentaire compte 29.913 participants, contre 27.873 participants en 2017 soit une augmentation de 7,32% par rapport à l'année précédente. Cette population est répartie comme suit :

- 23.653 affiliés actifs
- 6.260 pensionnés

ORGANISMES CONVENTIONNÉS

13 nouvelles conventions d'adhésion au Régime Complémentaire ont été conclues en 2018, portant à 445 le nombre total des conventions signées.

AFFILIÉS

Le nombre des affiliés au Régime Complémentaire a augmenté de 4,57% en passant de 22.620 en 2017 à 23.653 en 2018.

RECOUVREMENTS

Les sommes recouvrées au titre des cotisations et contributions ont atteint 174,55 MDH en 2018 contre 137,98 MDH en 2017, en hausse de 26,50%.

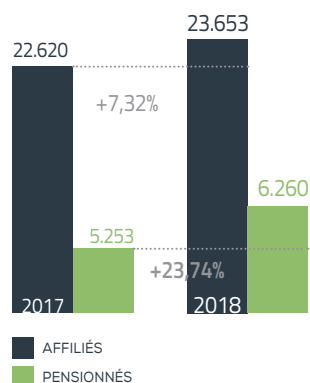
BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS

Le nombre de bénéficiaires de pensions est passé de 5.253 pensionnés en 2017 à 6.260 pensionnés à fin 2018, soit une hausse de 19,17%.

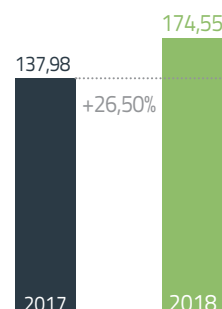
PRESTATIONS

En 2018, le Régime Complémentaire a procédé au règlement des pensions pour un montant de 60,06 MDH contre 49,74 MDH en 2017, soit une hausse de 20,74%.

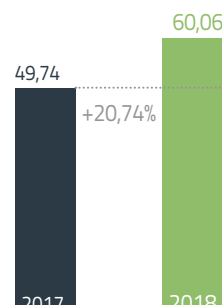
EVOLUTION DE LA POPULATION DU RÉGIME



EVOLUTION DES RECOUVREMENTS (en MDH)



EVOLUTION DES PRESTATIONS (en MDH)



RCAR, PERFORMANCES FINANCIÈRES

RÉSULTAT DU
RÉGIME GÉNÉRAL
209,58 MDH

RÉSULTAT DU RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE
-27,47 MDH

RÉGIME GÉNÉRAL

RESSOURCES

En 2018, les ressources du Régime Général s'élèvent à 107.904,37 MDH contre 103.195,52 MDH en 2017, en hausse de 4,56%. Les ressources du Régime sont constituées essentiellement des fonds réglementaires et des provisions techniques qui représentent 88,07% de la structure des ressources.

Les fonds réglementaires, d'un montant de 28.064,65 MDH sont constitués des :

- Fonds de vieillesse : 35.377,46 MDH
- Fonds de péréquation : -7.312,81 MDH

Les provisions techniques, destinées à faire face aux engagements du RCAR à l'égard de ses pensionnés atteignent 66.968,61 MDH contre 62.983,96 MDH en 2017, soit une hausse de 6,33%.

Les provisions réglementées, constituées de la réserve pour dépréciation des valeurs de placement, s'élèvent à 10.195,76 MDH contre 9.620,43 MDH en 2017, en hausse de 5,98%.

Les dettes du passif circulant, pour un montant de 2.436,99 MDH contre 1.862,69 MDH l'an passé, ont augmenté de 30,83%.

EMPLOIS

En 2018, le total des emplois du Régime Général, après amortissements et provisions de l'ordre de 4.873,36 MDH, a atteint 107.904,37 MDH contre 103.195,52 MDH en 2017, soit une hausse de 4,56%.

Les placements, après amortissements et provisions, se chiffrent à 103.577,29 MDH en hausse de 3,68% par rapport à l'exercice précédent. Représentant ainsi 95,97% du total des emplois, ce montant est composé des classes d'actifs suivantes :

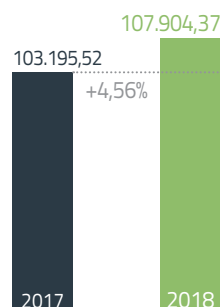
- Obligations, Bons : 51.560,67 MDH
- Actions et parts sociales : 50.497,44 MDH
- Placements immobiliers : 1.517,82 MDH
- Prêts et effets assimilés : 1,36 MDH

Ainsi, **le portefeuille « Obligations & Bons »**, a atteint 51.560,67 MDH, soit 49,78% du total des placements contre 47.538,59 MDH en 2017, soit une hausse de 8,46%.

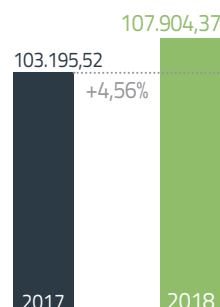
Le portefeuille « Actions & parts sociales », qui représente 48,75% du total des placements, se chiffre à 50.497,44 MDH contre 51.089,44 MDH en 2017, en baisse de 1,16%.

Les créances de l'actif circulant s'élèvent à 4.168,13 MDH contre 3.175,47 MDH en 2017, en hausse de 31,26%.

EVOLUTION DES RESSOURCES (en MDH)



EVOLUTION DES EMPLOIS (en MDH)



RÉSULTAT

L'exercice 2018 s'est soldé par un excédent de 209,58 MDH contre un excédent de 3.089,08 MDH en 2017, soit une baisse de 93,22%.

Ce résultat est détaillé à travers le compte de produits et charges suivant :

	2018	2017
PRODUITS (MDH)	14.504,54	15.635,15
Cotisations et variation des fonds réglementaires	6.771,18	6.864,60
Produits financiers	7.689,14	8.765,11
Produits de gestion courants	31,4	6,86
Produits de gestion non courants	12,82	9,58
CHARGES (MDH)	14.294,96	12.547,08
Prestations	5.818,73	5.456,27
Variation provisions techniques	4.545,21	3.469,65
Charges financières	3.830,16	3.116,56
Charges non courantes	21,79	429,55
Frais généraux	79,08	75,04
RÉSULTAT NET	209,58	3.089,08

Cette baisse s'explique, comme l'illustre le détail du compte de produits et charges ci-après, par la baisse des produits (-1.131,61 MDH), notamment les produits financiers, et par l'augmentation des charges (+1.747,88 MDH).

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

RESSOURCES

Les ressources du Régime Complémentaire s'élèvent à 1.306,52 MDH contre 1.159,68 MDH un an auparavant, soit une progression de 146,84 MDH ou 12,66%. Ces ressources sont détaillées comme suit :

Les Fonds et réserves, avant affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 524,27 MDH. Ils sont constitués :

- des fonds de capitalisation : 670,96 MDH en 2018 contre 596,02 MDH en 2017,
- de la réserve de sécurité : -146,69 MDH en 2018 contre -78,98 MDH en 2017.

Les provisions techniques, destinées à faire face aux engagements du Régime à l'égard de ses pensionnés, atteignent 796,77 MDH contre 663,88 MDH un an auparavant, enregistrant une hausse de 20,02%, expliquée essentiellement, par la liquidation de nouveaux dossiers.

Les dettes du passif circulant, représentant les charges à payer, se chiffrent à 12,95 MDH contre 10,44 MDH en 2017, soit une hausse de 24,04%.

EMPLOIS

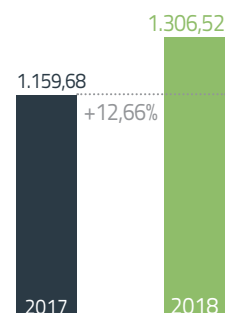
Le total des emplois, a atteint 1.306,52 MDH en 2018 contre 1.159,68 MDH en 2017, soit une hausse de 12,66%, dont :

Les placements financiers, pour 1.034,79 MDH, représentent 79,20% des emplois du Régime et sont constitués en actions et parts sociales pour 2,13 MDH et en obligations et bons du Trésor pour un montant de 1.032,67 MDH.

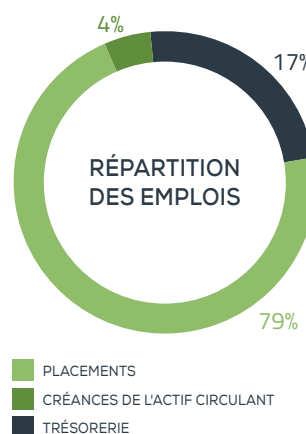
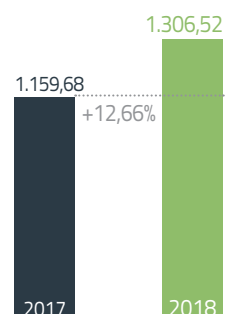
Les créances de l'actif circulant, constituées des créances sur adhérents et des comptes de régularisation actif, s'élèvent à 55,14 MDH contre 51,92 MDH en 2017, en progression de 6,20%.

La trésorerie, se chiffre à 216,58 MDH contre 281,92 MDH en 2017 en baisse de 23,18%.

EVOLUTION DES
RESSOURCES (en MDH)



EVOLUTION DES
EMPLOIS (en MDH)



RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un déficit de 27,47 MDH en baisse par rapport au déficit de 31,68 MDH, un an auparavant. Ce résultat est détaillé à travers le compte de produits et charges suivant :

	2018	2017
PRODUITS (MDH)	201,28	181,90
Cotisations et variation des fonds	161,79	148,40
Produits des placements	39,49	33,50
Produits de gestion courants	-	-
CHARGES (MDH)	228,75	213,88
Prestations	60,06	49,74
Variation des provisions mathématiques	132,88	131,08
Charges financières	29,25	26,92
Frais généraux	5,15	4,86
Charges de gestion non courantes	1,40	0,97
RÉSULTAT NET	-27,47	-31,68

Le résultat déficitaire s'explique par un déficit technique de l'ordre de 27,46 MDH non couvert par le résultat financier. Le solde financier se chiffre à 10 MDH en hausse de 56% par rapport à 2017, expliqué par la hausse des produits de placements principalement le coupon de la poche Taux qui se chiffre à 31 MDH contre 25 MDH l'an précédent.

BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2018

(Régime Général & Régime Complémentaire)

ACTIF (en Mdh)	2018	2017
Immobilisations en non valeurs	49,34	17,25
Immobilisations incorporelles	5,75	6,23
Immobilisations corporelles	59,50	61,81
Immobilisations financières autres que placements	44,37	33,17
Placements	104.612,08	100.727,45
Créances de l'actif circulant	4.223,27	3.227,39
Trésorerie - Actif	216,58	166,61
TOTAL	109.210,89	104.239,91

PASSIF (en Mdh)	2018	2017
Capitaux Propres	182,11	3.057,40
Provisions, Fonds et réserves techniques	96.354,3	89.683,37
Capitaux propres assimilés	10.195,76	9.620,43
Dettes de financement	0,08	0,08
Provisions durables pour risques et charges	-	4,37
Dettes du Passif circulant	2.449,94	1.873,14
Autres provisions pour risques et charges	-	1,12
Trésorerie - Passif	28,70	-
TOTAL	109.210,89	104.239,91

Gestion financière

L'année 2018 marque une performance financière en prix de marché de 2,7%. Cette performance traduit le comportement favorable de la poche obligataire qui a atténué l'impact négatif du marché des actions cotées qui a accusé en 2018 une baisse de -8,27% (indice MASI).

Dans ce contexte, la gestion active a poursuivi ses efforts d'implémentation du portefeuille sur les poches taux et actions conformément à l'allocation stratégique retenue.

Par ailleurs, les efforts de construction du portefeuille d'investissements alternatifs (immobilier et private equity) ont donné lieu, en 2018, à un investissement global de 1,9 Milliards de Dirhams, portant à 8% le poids de cette poche au sein du portefeuille RCAR.

La valeur ajoutée de la gestion financière s'est ainsi consolidée sur les 5 dernières années par une performance moyenne annuelle de 7,4% nette des frais de gestion.

Le portefeuille financier du RCAR avoisine les 119 milliards de MAD en prix de marché répartis à hauteur de 71% en actifs monétaires et obligataires et 29% en actions cotées, private equity et immobilier.

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE RCAR

RÉGIME GÉNÉRAL (RG)

L'encours global du portefeuille RCAR RG s'est apprécié de 1,4 milliards de dirhams pour s'établir à 118,25 milliards de dirhams à fin 2018.

La performance financière positive sur l'ensemble des classes d'actifs, contribue à hauteur de 2,6 milliards de dirhams à l'appréciation des encours et compense les appels du passif qui ont porté sur 2,4 milliards de dirhams. L'encours des nouvelles injections pendant l'année 2018 s'élève à 1,3 milliards de dirhams.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE (RC)

Le portefeuille RCAR RC affiche à fin 2018 une performance de +2,80% contre une performance de son indice MBI Moyen Terme +2,71%, soit une surperformance de +0,09%.

La surperformance générée est attribuable principalement à un effet de cumul d'intérêt sur les titres obligataire détenus par le portefeuille.

PILOTAGE ACTUARIEL

HORIZON DE VIABILITÉ
ANNÉE **2044**

TAUX DE PRÉFINANCEMENT
55,98%

PILOTAGE ACTUARIEL

En sa qualité de gestionnaire, pour le compte de l'État, des fonds de prévoyance et de retraite, la CDG a soumis aux pouvoirs publics une proposition de réforme paramétrique du régime RCAR. Cette proposition de réforme qui porte sur la révision des principaux paramètres techniques du régime (âge de retraite, assiette de liquidation, revalorisation des pensions, ...etc.), se fixe comme principes directeurs :

- La sauvegarde des droits acquis pour la population des pensionnés et des affiliés actifs ;
- La cohérence avec les orientations en matière de la réforme des retraites au Maroc, notamment celles portant sur la mise en place d'un Pôle public des retraites ;
- La capacité des parties prenantes concernées (employeurs, affiliés, retraités) à supporter la charge occasionnée par la mise en œuvre de cette réforme ;
- L'impact positif sur la viabilité du régime RCAR.

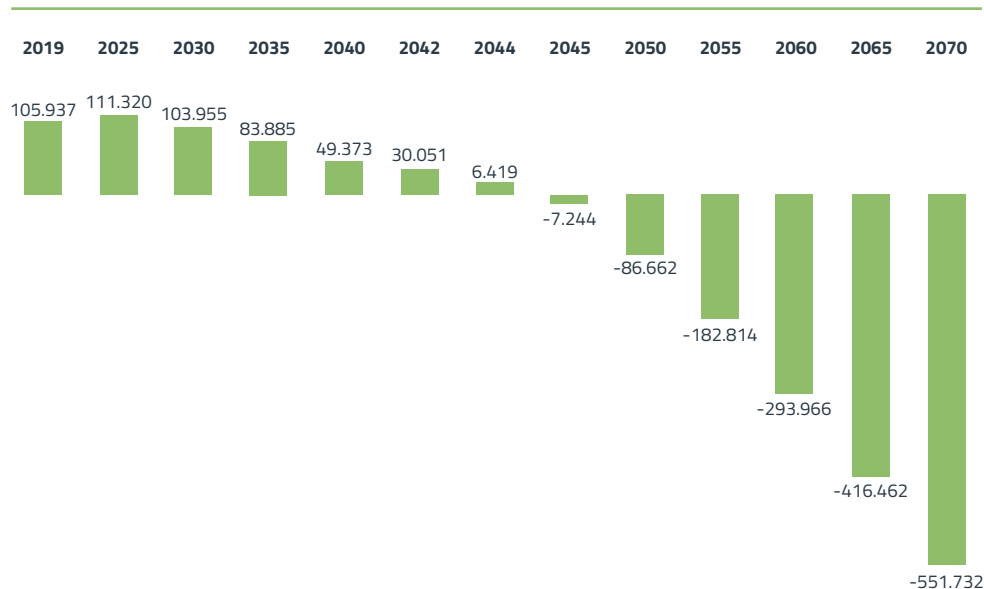
Dans le cadre du pilotage actuariel du RCAR, le Régime établit chaque année un bilan actuariel qui reflète une évaluation, en fin d'exercice, de ses engagements actuariels et de ses ressources (réserves et cotisations futures) et ce, sur une période de projection allant jusqu'à 100 ans. Ces projections permettent d'apprécier la pérennité du Régime à travers les deux principaux indicateurs suivants :

- **L'horizon de viabilité** : représentant l'année d'épuisement des fonds du Régime ;
- **Le taux de préfinancement des engagements** qui est le rapport entre les ressources du Régime et ses engagements.

En groupe semi-fermé, les ressources actuelles du Régime s'élèvent à 142.855 MDH, composées de la valeur actuelle probable des cotisations estimée à 36.918 MDH et des réserves constituées d'un montant de 105.937 MDH. Ces ressources arrivent à couvrir 55,98% (Taux de préfinancement des engagements) de la valeur actuelle probable des engagements, estimée à 255.184 MDH.

En groupe ouvert, le premier déficit technico-financier sera enregistré en 2024 et, l'horizon de viabilité du Régime se projette à l'an 2044.

ÉVOLUTION DES FONDS DU RCAR (en MDH)





PRÉVOYANCE الادخار

CNRA RCAR

Riad Business Center, Avenue Annakhil, Hay Riad B.P. 2173 - Rabat
Tél. : 05 37 71 81 81 ▪ Fax : 05 37 71 82 38

www.cnra.ma ▪ www.rcar.ma